

Accusé de réception en préfecture  
013-241300276-20141211-2014\_A267-DE  
Date de télétransmission : 16/12/2014  
Date de réception préfecture : 16/12/2014



ACTE RENDU EXECUTOIRE  
PAR APPLICATION DES  
FORMALITES DE TELE-  
TRANSMISSION AU  
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 11 DECEMBRE 2014  
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

**2014\_A267**

**OBJET : Développement économique et emploi - Interventions économiques - Attribution d'une subvention d'investissement pour l'année 2014 au Syndicat Mixte de l'Arbois**

Le 11 décembre 2014, le Conseil de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire au Complexe Sportif Guy Drut à Bouc-Bel-Air, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 5 décembre 2014, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

**Etaient Présents** : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy – AMAROUCHE Annie – AMEN Mireille – BALDO Edouard – BARRET Guy – BASTIDE Bernard – BORELLI Christian – BOYER Raoul – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – BURLE Christian – CALAFAT Roxane – CANAL Jean-Louis – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARDON Robert – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CIOT Jean-David – de BUSSCHERE Charlotte – de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – FABRE-AUBRESPY Hervé – FERAUD Jean-Claude – GACHON Loïc – GARELLA Jean-Brice – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GROSSI Jean-Christophe – GUINIERI Frédéric – HOUEIX Roger – JOISSAINS Sophie – JOUVE Mireille – LAGIER Robert – LEGIER Michel – LENFANT Gaëlle – LHEN Hélène – MALLIE Richard – MANCEL Joël – MARTIN Régis – MEÏ Roger – MERGER Reine – MORBELLI Pascale – NERINI Nathalie – PAOLI Stéphane – PELLENC Roger – POLITANO Jean-Jacques – PRIMO Yveline – RAMOND Bernard – RENAUDIN Michel – ROUVIER Catherine – SALOMON Monique – SERRUS Jean-Pierre – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SLISSA Monique – SUSINI Jules – TALASSINOS Luc – TRAINAR Nadia – YDE Marcel

**Etai(en)t excusé(s) et suppléé(s)** : PIZOT Roger suppléé par BUCHAUT Romain

**Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code général des collectivités territoriales** : ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à RENAUDIN Michel – AMIEL Michel donne pouvoir à BUCCI Dominique – ARDHUIN Philippe donne pouvoir à MALLIE Richard – AUGÉY Dominique donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – BENKACI Moussa donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – BERNARD Christine donne pouvoir à SUSINI Jules – BONTHOUX Odile donne pouvoir à JOISSAINS Sophie – BOUDON Jacques donne pouvoir à CHAZEAU Maurice – BOULAN Michel donne pouvoir à SERRUS Jean-Pierre – CORNO Jean-François donne pouvoir à GERARD Jacky – DAGORNE Robert donne pouvoir à RAMOND Bernard – DEVESSA Brigitte donne pouvoir à PAOLI Stéphane – DI CARO Sylvaine donne pouvoir à MERGER Reine – FREGEAC Olivier donne pouvoir à ALBERT Guy – LAFON Henri donne pouvoir à AMAROUCHE Annie – MALAUZAT Irène donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – MICHEL Marie-Claude donne pouvoir à MORBELLI Pascale – MONDOLONI Jean-Claude donne pouvoir à GACHON Loïc – PERRIN Jean-Marc donne pouvoir à BARRET Guy – PROVITINA-JABET Valérie donne pouvoir à FERAUD Jean-Claude – ROLANDO Christian donne pouvoir à GROSSI Jean-Christophe – TAULAN Francis donne pouvoir à CHARDON Robert – TERME Françoise donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse

**Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir** : BACHI Abassia – BOUVET Jean-Pierre – CRISTIANI Georges – FILIPPI Claude – GALLESSE Alexandre – PEREZ Fabien – ZERKANI Karima

**Secrétaire de séance** : Roxane CALAFAT

Madame le Président donne lecture du rapport ci-joint.

**CONSEIL DU 11 DECEMBRE 2014**

Rapporteur : Roger PELLENC

**Politique publique : Développement économique et emploi**

**Thématique : Interventions économiques**

**Objet : Attribution d'une subvention d'investissement pour l'année 2014 au Syndicat Mixte de l'Arbois**  
**Décision du Conseil**

Mes Chers Collègues,

Le Technopole de l'Environnement Arbois Méditerranée (Syndicat mixte de l'Arbois), au titre de son programme d'investissement 2014 adopté par ses membres, sollicite la Communauté du Pays d'Aix pour le versement d'une subvention d'investissement de 783 450 €, montant correspondant à la clé de répartition financière prévue par ses statuts, soit 38 % du montant total des contributions nécessaires à l'équilibre du budget.

**Exposé des motifs :**

La Communauté du Pays d'Aix est membre du Syndicat Mixte de l'Arbois (SMA) depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2001, date à laquelle la Communauté d'Agglomération s'est substituée au sein de cet organisme aux Communes d'Aix-en-Provence et de Vitrolles. Le SMA est composé aujourd'hui de trois membres : le Conseil Général des

Bouches-du-Rhône (dont la part est de 57 %), la Communauté du Pays d'Aix (pour 38 %) et le Conseil Régional PACA (pour 5 %).

A ce titre, la CPA est tenue, réglementairement, de verser une cotisation annuelle au SMA sur la base du budget primitif approuvé par le Comité Syndical.

Ladite cotisation se compose d'une part de frais de fonctionnement et d'autre part, de frais d'investissement.

Jusqu'en 2010, la dépense correspondant à cette cotisation était imputée, conformément à la nomenclature en vigueur, sur la section de fonctionnement du budget communautaire. Or, depuis 2011, ce montant est réparti sur les sections d'investissement et de fonctionnement, sachant que la part d'investissement doit être présentée comme une demande de subvention soumise à l'approbation de l'assemblée délibérante.

### **1°) Présentation du « Syndicat Mixte de l'Arbois »**

Il est chargé de l'aménagement, de la gestion et de l'animation du Technopôle de l'Environnement Arbois-Méditerranée (technopôle certifié ISO 14001 depuis 2001) autour de 3 thématiques :

- La surveillance de l'environnement et la gestion des risques
- Les énergies nouvelles renouvelables et l'éco-construction
- La gestion de l'eau et des déchets

Sa compétence s'étend sur 4 500 ha sur les 11 ha protégés du Massif de l'Arbois.

Acteur majeur dans le domaine de l'économie verte, le technopôle abrite une concentration unique en France d'entreprises, de laboratoires de recherche, de formations, axés sur la thématique « Environnement » et de structures d'aide à l'innovation : 110 entreprises (dont une trentaine de start-ups), 12 laboratoires de recherche, 1 école d'ingénieurs, le Master « Sciences de l'Environnement et de la Terre » (Aix-Marseille III), 1 pépinière d'entreprises, 5 pôles de compétitivité, 2 PRIDES, 3 plates-formes technologiques et 4 centres de ressources, une société de capital risque ....

Cela représente 1200 emplois, 400 chercheurs et 300 étudiants.

Au-delà de sa mission de développeur (accueil, fédération et animation des structures hébergées...), le SMA a un véritable rôle d'aménageur et de créateur d'immobilier d'entreprises devant permettre d'atteindre à terme, 10 000 emplois créés au total sur 260 000m<sup>2</sup> de SHON.

## 2°) Les principales actions 2014

Son action d'investissement et d'aménagement s'étend aujourd'hui sur trois zones couvrant une surface de 205 ha au total :

1. ZAC du Petit Arbois (zone existante – 75 ha – 60.000 m<sup>2</sup> SHON dont 35 000m<sup>2</sup> actuellement utilisés), elle constitue le cœur technopolitain accueillant les structures de R&D, les start-up et les structures de formations...

Sur ce secteur, les principales actions 2014, pour un montant de 1 700 476,94€ , porteront :

En matière d'aménagement sur:

- la réfection de la voirie et réseaux sur le secteur du Bâtiment Pasteur / CEREGE
- la Loi sur l'eau – création de bassins de rétention
- l'aménagement de l'espace de centralité et de l'entrée du site et poste de garde
- les aménagements de proximité

En matière d'action patrimoniale (plan pluriannuel de valorisation) sur :

- des études et diagnostics
- des aménagements et réhabilitation des bâtiments existants
- le remplacement des équipements de cuisine du restaurant inter-entreprises

En faveur de l'Enseignement supérieur et de la recherche inter-universitaire sur :

- l'extension du bâtiment Trocadéro

2. Sur la ZAC de la Gare, le projet a été recentré en 2013 et porte désormais sur 23 hectares (au lieu de 40 ha) pour 100 000m<sup>2</sup> de SHON à créer. Il a une vocation de Pôle technologique permettant l'accueil des grands groupes et centre d'affaires pour les Bureaux d'Etudes spécialisés.

La mise en œuvre de la ZAC a été retardée en 2013, mais son entrée en phase de réalisation va impacter le budget 2014 pour un montant total de 4 374 000€ notamment pour les études, les acquisitions foncières ainsi que les avances remboursables versées à l'aménageur.

3. Le domaine du Tourillon (60 ha dont 100 000m<sup>2</sup> de SHON à créer ) ayant pour vocation d'accueillir un Pôle tertiaire supérieur, de la petite production...

Les principales actions pour 2014, pour un montant de 263 500 € consistent aux études préalables à la ZAC et l'avancement du projet de campus dédié à la création d'entreprises innovantes dans le domaine du numérique (« The Camp »).

### **3°) Le Budget d'investissement et la contribution des membres**

En matière financière, le Comité Syndical du 28/04/2014 a approuvé, par la délibération 2014-18 (Annexe 1), la dissolution du budget annexe (M4) créé en 2005 pour la location de bâtiments d'activités, et a approuvé la réintégration des comptes au Budget Principal (M14). En effet, le budget annexe de gestion de patrimoine bâti a été supprimé car il était déficitaire en raison de son modèle économique en SPIC qui ne correspondait plus à la réalité économique et aux conditions d'accueil d'entreprises proposées par un service public (niveau de loyers attractifs) : le manque à gagner n'a pu être financé par un emprunt.

Il convient de préciser que cette intégration n'a pas d'incidence sur la participation statutaire des membres car les activités qui relevaient précédemment du budget annexe restent financées par les recettes locatives afférentes et le déficit d'investissement est financé par l'excédent reporté du BP (réaffectation de fonds propres existants).

Le BP 2014 qui a été voté par la délibération 2014-20 (cf Annexe 2) prend donc en compte ces éléments et se trouve en forte augmentation pour un montant d'investissement total d'environ 24 M€ dont 4 687 077,94 € de reliquat 2013.

Cette augmentation provient notamment d'une opération comptable du chapitre 16 « Emprunt et dettes assimilées » suite à l'intégration du budget annexe pour un montant de 12 280 400 € en dépenses et 11 735 000 € en recettes.

Il est précisé que sur ces montants, 11 220 000 € (article 16449) proviennent d'une opération de trésorerie prévue dans le cas « d'emprunts avec option de tirage » et qui stipule que ce montant maximum de droit de remboursement/tirage doit être inscrit en recettes et en dépenses (opération purement comptable ne correspondant pas à la dette réelle - cf page 9 délibération 2014-20).

Ainsi, une fois écartées les opérations de trésorerie, le montant réel de l'annuité en capital de la dette, budgété est de 1 048 400€.

**Ainsi, sur la base de ce BP 2014, les participations demandées aux collectivités membres s'élèvent à 2 061 710 € pour financer notamment :**

- 1 046 000 € pour la ZAC de la Gare (avance remboursable à la SPL Terra 13) et 16 000€ pour des études de desserte de la ZAC
- 1 015 710 € hors ZAC (154 422€ pour les aménagements du Petit Arbois, 249 434 € pour le patrimoine bâti et 595 854€ pour le remboursement d'emprunts).

Selon le mode de répartition, la participation de la Communauté du Pays d'Aix s'élève à 783 450 € (dont 397 480€ pour le financement de la ZAC de la Gare).

Participations demandées aux collectivités membres		
Conseil Général	1 175 175 €	57 %
Communauté du Pays d'Aix	783 450 €	38 %
Conseil Régional	103 085 €	5 %

N° GU	Nom	Domaine d'activités	N-1Subvention d'investissement	Budget global d'investissement	Subvention d'investissement sollicitée	Subvention d'investissement proposée par la commission thématique	Oui/nonConvention d'objectifs
	Syndicat Mixte de l'Arbois	Aménagement	443 420 €(suite à décision budgétaire modificative n°2 – BP 2013 prévoyait 1 081 820€)	24 113 512,1 €	783 450 €	783 450 €	non

### Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 5721-2 relatif aux syndicats mixtes ;

VU la délibération n° 2001\_A124 du Conseil communautaire du 17 décembre 2001 relative à l'approbation des statuts modifiés de l'Europôle Méditerranéen de l'Arbois et de la participation de la CPA ;

VU la demande de subvention d'investissement formulée par le SMA le 4 août 2014 ;

VU l'avis de la Commission Développement économique et emploi du 21 octobre 2014 ;

VU l'avis du Bureau communautaire du 6 novembre 2014 ;

**Dispositif :**

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ATTRIBUER** une subvention d'investissement de 783 450 € (sept cent quatre-vingt-trois mille et quatre cent cinquante euros) au Syndicat Mixte de l'Arbois pour la réalisation du programme d'investissement 2014 adopté par ses membres ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer tout document afférent à cette délibération ;
- **DIRE** que les crédits seront prélevés sur la ligne 3A-20418 qui présente les disponibilités nécessaires ;



---

**EXTRAIT DE LA SÉANCE DU COMITÉ SYNDICAL DU 28 AVRIL 2014**

---

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL**

<b>NOMBRE DE MEMBRES</b>		
Titulaires du Comité Syndical	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
17	17	9

L'an deux mille quatorze et le 28 du mois d'avril à 15 Heures 00.

Le Comité syndical du Syndicat Mixte d'Etude, d'Aménagement, d'Équipement et de Gestion de l'Europôle Méditerranéen de l'Arbois, s'est réuni au domaine du Petit Arbois, sur les convocations adressées à ses membres par le Président, Monsieur Alexandre MEDVEDOWSKY, le 18 avril 2014.

**Étaient présents :**

- ❖ M. Alexandre MEDVEDOWSKY (Titulaire) du Conseil Général des Bouches-du-Rhône;
- ❖ M. Jean-Louis CANAL (Titulaire) du Conseil Régional;
- ❖ Mrs. Roger TASSY (Titulaire), Mario MARTINET (Titulaire), Rébia BENARIOUA (Titulaire), Jacky GERARD (Titulaire), Frédéric VIGOUROUX (Suppléant), René RAIMONDI (Suppléant), Mme Isabelle EHLE (Suppléante) du Conseil Général des Bouches-du-Rhône;
- ❖ Mrs. Gérard BONNET (Titulaire), Maurice FARINE (Suppléant), représentants de la C.C.I.M.P, membres associés.

---

**N° 2014 – 18 : DISSOLUTION DU BUDGET ANNEXE BNA1  
ET INTEGRATION DES COMPTES AU BUDGET PRINCIPAL**

---

Par Délibération n°2005-673 du 13 mai 2005, le Comité Syndical approuvait la création d'un Budget Annexe pour la réalisation et la gestion des nouveaux bâtiments du domaine destinés à la location.

Celui-ci est soumis à l'Instruction Budgétaire et Comptable M4 et s'inscrit dans les logiques d'un service public industriel et commercial (SPIC).

A ce jour, quatre bâtiments relèvent de ce budget : Gérard MEGIE, LAVOISIER, VILLAGE RELAIS et Henri POINCARÉ.

Le choix de ce mode de gestion impose que les opérations soient entièrement équilibrées, entre d'une part l'ensemble des charges du service, y compris les amortissements techniques des immobilisations, et d'autre part les recettes et produits. Cela implique notamment le recours à l'emprunt pour financer l'équipement et des recettes locatives suffisantes pour le rembourser.

Il exclue la contribution financière des membres au profit des règles du marché.

Or, force est de constater que la vocation même du Technopôle et les impératifs qui viennent d'être décrits ne peuvent coïncider.

En effet, la mission de service public conduite par le Syndicat Mixte de l'Arbois consiste à accompagner le développement de start-up dans le domaine de l'environnement ; considérant que grâce au croisement entre la recherche et l'industrie naîtront des produits et services compétitifs à forte valeur ajoutée, créateurs d'emplois sur notre territoire.

Pour permettre à ces « futurs champions » d'éclore, le Technopôle se doit à minima de prendre deux mesures d'intérêt général :

- Favoriser l'implantation et le développement de ces start-up sur son territoire et jouer auprès d'elle le rôle de « couveuse ».
- Attirer des structures d'aide à l'innovation (Pôles de compétitivité, Pépinière, fondation de recherche, centres de formation...) qui, soutenus par des fonds publics, pourront, au regard de leurs compétences, conseiller et accompagner les entreprises.

Dans la première mesure, le Syndicat Mixte vient, en tant que bras armé de l'action publique, accueillir et soutenir le développement d'entreprises et de leurs innovations, là où les logiques commerciales des promoteurs privés

n'iraient pas. En effet, par nature une entreprise qui développe une innovation court le risque que cette dernière n'arrive jamais sur le marché (première cause de défaillance des entreprises innovantes). D'un côté ces innovations sont considérées par la puissance publique comme des potentiels de compétitivité, de création d'emplois et de valeur ajoutée ; alors que du côté des promoteurs privés, ces entreprises présentent un risque financier qu'ils ne souhaitent souvent pas prendre ; mettant en place des critères trop contraignants et coûteux. Le Syndicat Mixte, par son Budget Annexe, assume donc seul la charge du «risque innovation ».

La seconde mesure intègre que pour devenir « les champions de demain », les entreprises innovantes ont besoin d'un accompagnement et de conseils pointus sur les différents niveaux de leur développement : création, formation, Recherche & Développement, aides publiques, prototypage, levée de fonds, accès au marché...

Cet accompagnement est en France assuré par de nombreux acteurs que l'on cherche à regrouper au sein des Technopôles. Il s'agit ici de structures associatives comme les incubateurs, les pépinières d'entreprises innovantes, les Centres Régionaux de Transfert Technologique, les Pôles de compétitivité, Fondations de recherche et autres centres de formation. Ces acteurs sont d'une importance première dans l'atteinte des objectifs d'un Technopôle.

Du fait de leur action publique (ou para publique), ils ne peuvent relever des mêmes règles que les acteurs privés, car l'importance de leurs coûts de fonctionnement (dont les loyers) limitera d'autant leur capacité d'actions.

Le Syndicat Mixte doit donc intégrer dans son fonctionnement ces éléments qui sont déterminants dans l'atteinte de ses objectifs et la réussite de la mission publique qui lui a été déléguée par le Conseil Général, la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix et le Conseil Régional.

Aujourd'hui, compte tenu des logiques contradictoires qui lui sont imposées, le Budget Annexe ne dégagne pas suffisamment de ressources propres pour s'inscrire durablement dans l'équilibre structurel.

Après huit années d'existence et la réalisation de quatre bâtiments, le modèle choisi en 2005 affiche ses limites.

Voilà pourquoi se pose la question de la pérennité de ce modèle.

Le Syndicat Mixte a mandaté une expertise juridique prenant en compte l'évolution des conditions de son modèle depuis 2005. Celle-ci met en avant la possibilité de requalifier les activités des quatre bâtiments concernés en service public administratif (SPA).

En conséquence, les règles de la comptabilité publiques ne s'y opposant pas, il est proposé que le Budget Annexe soit dissout et intégré au sein du Budget Principal.

Cela permettrait de mettre un terme aux déséquilibres constatés et donnerait au SMA les marges de manœuvre nécessaires pour mener à bien ses missions d'acteur du développement économique.

**Vu** l'analyse juridique menée par l'Agence Technique Départementale des Bouches-du-Rhône ;

**Considérant** la nécessité de donner au Syndicat Mixte les moyens de poursuivre ses missions ;

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité des membres présents :**

- D'approuver la gestion des quatre bâtiments Gérard MEGIE, LAVOISIER, VILLAGE RELAIS et Henri POINCARÉ dans le cadre d'un Service Public Administratif (SPA) ;
- D'approuver la dissolution du Budget Annexe BNA1 (Instruction M4) au 31 décembre 2013 ;
- D'intégrer l'ensemble des comptes au Budget Principal (Instruction M14).

Le Budget Primitif 2014 prendra en compte cette délibération.

FAIT A AIX-EN PROVENCE, LE 28 AVRIL 2014

**LE PRESIDENT,**

  
**ALEXANDRE MEDVEDOWSKY**

---

DELIBERATION 2014-18

Affichée le : 30/04/14

Rendue exécutoire à partir du : 30/04/14



---

**EXTRAIT DE LA SÉANCE DU COMITÉ SYNDICAL DU 28 AVRIL 2014**

---

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL**

<b>NOMBRE DE MEMBRES</b>		
Titulaires du Comité Syndical	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
17	17	9

L'an deux mille quatorze et le 28 du mois d'avril à 15 Heures 00.

Le Comité syndical du Syndicat Mixte d'Etude, d'Aménagement, d'Équipement et de Gestion de l'Europôle Méditerranéen de l'Arbois, s'est réuni au domaine du Petit Arbois, sur les convocations adressées à ses membres par le Président, Monsieur Alexandre MEDVEDOWSKY, le 18 avril 2014.

**Étaient présents :**

- ❖ M. Alexandre MEDVEDOWSKY (Titulaire) du Conseil Général des Bouches-du-Rhône;
- ❖ M. Jean-Louis CANAL (Titulaire) du Conseil Régional;
- ❖ Mrs. Roger TASSY (Titulaire), Mario MARTINET (Titulaire), Rébia BENARIOUA (Titulaire), Jacky GERARD (Titulaire), Frédéric VIGOUROUX (Suppléant), René RAIMONDI (Suppléant), Mme Isabelle EHLE (Suppléante) du Conseil Général des Bouches-du-Rhône;
- ❖ Mrs. Gérard BONNET (Titulaire), Maurice FARINE (Suppléant), représentants de la C.C.I.M.P, membres associés.

---

**N° 2014 – 20 : BUDGET PRIMITIF 2014 (AVEC AFFECTATION DU  
RESULTAT 2013)**

---

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M14 et M4 ;

**Vu** la délibération 2014-10 du 14 mars 2014 portant débat d'orientation budgétaire - Exercice 2014 ;

**Vu** la délibération 2014-15 du 28 avril 2014 portant adoption du Compte de Gestion 2013 (Budget Principal et Annexe) ;

**Vu** la délibération 2014-16 du 28 avril 2014 portant approbation du Compte Administratif 2013 (Budget Principal et Annexe) ;

**Vu** la délibération 2014-17 du 28 avril 2014 portant affectation du résultat 2013 ;

**Vu** la délibération 2014-18 du 28 avril 2014 portant dissolution du Budget Annexe BNA1 (M4) au 31 décembre 2013 et intégration des comptes au budget principal (M14) ;

**Vu** la délibération 2014-20 du 28 avril 2014 modifiant les Autorisations de Programme/Crédits de Paiement ;

**Considérant** les orientations budgétaires présentées le 14 Mars dernier, le budget 2014 a pour objectif de contribuer à renforcer la lisibilité et l'attractivité du Technopôle de l'Environnement Arbois Méditerranée dans le concert des grandes opérations à enjeu économique et d'aménagement du territoire et ce, au bénéfice du développement des organismes et des entreprises présents sur le site.

Dans le cadre d'une opération d'aménagement du territoire au cœur des politiques publiques de développement économique par l'innovation, l'enjeu stratégique est la création de liens entre entreprises et laboratoires et de projets et d'opportunités de développement. Il faut susciter le rapprochement entre la recherche et l'économie, favoriser le dynamique de projets collaboratifs innovants, la création de valeurs, d'entreprises et d'emplois. En effet, face à la globalisation des marchés et à la concurrence des pays émergents, seule l'économie de la connaissance et l'adossement créatif des sphères scientifiques et industrielles garantiront la compétitivité de nos économies : les « Green Tech » porteront la prochaine vague de l'innovation et de la croissance.

Pour l'année 2014, le Syndicat Mixte de l'Arbois souhaite maintenir sa politique de gestion patrimoniale innovante, poursuivre ses objectifs d'investissements patrimoniaux et de développement.

Conformément à la délibération n°2014-18, l'exercice 2014 est marqué par l'abandon du Budget Annexe M4 et l'intégration de l'ensemble des crédits au sein du Budget Syndical relevant de l'instruction budgétaire et comptable M14.

## **LES PRINCIPALES ACTIONS PREVUES AU BUDGET 2014**

### **I. SUR LE DOMAINE DU PETIT ARBOIS :**

#### **Aménagement de zone :**

Réfection de la voirie et réseaux sur le secteur du Bâtiment Pasteur / CEREGE

Loi sur l'eau – création de bassins de rétention

Aménagement de l'espace de centralité : Placette et abords du restaurant inter-entreprises, espaces de pique-nique et mobilier urbain

Aménagement de l'entrée du site et poste de garde (2ème tranche)

Aménagements de proximité (parking Laennec, signalétique, raccordements à la fibre optique, gestion des déchets, assainissement)

### **II- SUR LE DOMAINE DE LA GARE :**

Aménagement de zone en cours

Suite des études et acquisitions foncières concernant la desserte de la ZAC

### **III- SUR LE DOMAINE DU TOURILLON :**

Etudes de création de la ZAC en cours

Aménagement de l'accessibilité dans le cadre du projet de campus dédié à la création d'entreprises

### **IV- EN MATIERE D'ACTION PATRIMONIALE :**

Diagnostics accessibilité et études de pérennisation des bâtiments anciens

Réhabilitation des bâtiments Marconi et La Villa

Aménagements complémentaires aux bâtiments Gérard Mégie et Lavoisier

Travaux d'adaptation du bâtiment Henri Poincaré

Remplacement des équipements de cuisine au restaurant inter-entreprises

### **V- EN FAVEUR DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET LA RECHERCHE INTER-UNIVERSITAIRE :**

Livraison de l'extension du Pavillon Trocadéro dans le cadre du plan de développement pour l'enseignement supérieur et la recherche interuniversitaire.

## VI – EN MATIERE FINANCIERE

### En investissement :

### Réintégration des résultats 2013

DEPENSES		RECETTES		TOTAL
		Excédent de fonctionnement capitalisé	+1 534 266,79 €	
Solde d'exécution 2013 reporté	0,00 €	Solde d'exécution 2013 reporté	+7 930 619,64 €	
Restes à Réaliser 2013	+2 672 777,79 €	Restes à Réaliser 2013	+612 918,00 €	<b>Excédent de report Budget principal</b>
<b>Total Budget principal 2013</b>	<b>2 672 777,79 €</b>	<b>Total Budget principal 2013</b>	<b>10 077 804,43 €</b>	<b>7 405 026,64 €</b>
		Excédent de fonctionnement capitalisé	+104 408,67 €	
Solde d'exécution 2013 reporté	+2 768 129,27 €	Solde d'exécution 2013 reporté	0,00 €	
Restes à Réaliser 2013	+54 228,10 €	Restes à Réaliser 2013	0,00 €	<b>Déficit de report Budget Annexe</b>
<b>Total Budget Annexe BNA1 2013</b>	<b>2 822 357,37 €</b>	<b>Total Budget Annexe BNA1 2013</b>	<b>104 408,67 €</b>	<b>-2 717 948,70 €</b>
<b>Total consolidé Budget Principal + Annexe</b>	<b>5 495 135,16 €</b>	<b>Total consolidé Budget Principal + Annexe</b>	<b>10 182 213,10 €</b>	<b>Total consolidé 4 687 077,94 €</b>

Au terme de l'exercice 2013, le Budget Annexe présentait un résultat déficitaire à reporter de 2 717 948,70 € correspondant pour l'essentiel à l'emprunt d'équilibre qui n'avait pu être contractualisé faute de recettes locatives suffisantes pour le rembourser.

Compte tenu de son intégration au Budget Syndical, il convient de couvrir ce déficit en prélevant sur l'excédent reporté de celui-ci, soit 7 405 026,64 €.

Le reliquat, soit 4 687 077,94 €, permettra de financer le projet de la ZAC de la Gare, selon :

- 1 930 000 € pour la rémunération de l'aménageur initial, la SAEM 13 développement suite au terme de sa convention ;
- 1 382 000 € d'avance remboursable au nouvel aménageur, la SPL TERRA 13, dans le cadre de la nouvelle convention publique d'aménagement.

Le solde des crédits reportés, soit 1 375 077,94 €, est réaffecté au domaine du tourillon (études et accessibilité) pour 263 500 € et à l'aménagement du petit arbois (voierie, bassins de rétention, autres) pour 1 111 577,94 €.

Les travaux de pérennisation du patrimoine (Marconi, La Villa) et l'aménagement des bâtiments existants (Poincaré, Mégie, Lavoisier) sont équilibrés par les recettes locatives et la contribution des membres.

Le renouvellement des équipements logistiques (informatique, mobilier, véhicule, matériel de cuisine du restaurant) est couvert essentiellement par l'annuité d'amortissement.

Conformément à sa stratégie de désendettement engagée depuis 2012, le Syndicat Mixte ne prévoit pas de financement par emprunt en 2014.

Enfin, les autres travaux d'aménagement de zone sont financés directement par la contribution 2014 des membres.

Aussi le budget 2014 est fortement impacté par l'entrée en phase de réalisation de la ZAC de la Gare.

Une première avance de 3 500 000 € à verser à l'aménageur TERRA 13 est prévue par convention.

Elle sera financée selon :

- 1 072 000 € de crédits affectés sur l'exercice 2013
- 1 382 000 € de crédits reportés (vu précédemment)
- 1 046 000 € de contribution 2014 des membres

**La section d'investissement est équilibrée par la contribution des membres qui lui est affectée, soit une subvention d'un montant de 2 061 710 €. (+ 894 814 € par rapport à 2013)**

### **En fonctionnement :**

Sollicité en solidarité à l'effort demandé aux collectivités membres, le SMA s'est engagé lui aussi dans une démarche volontariste de maîtrise de ses charges de fonctionnement en s'appuyant sur le désendettement, certains départs de cadres non compensés et des économies substantielles sur les fluides.

**La section de fonctionnement est équilibrée par la contribution des membres qui lui est affectée, soit montant de 2 619 565 €.**

**(-103 978 € par rapport à 2013)**

### **Assujettissement à la TVA :**

Par délibérations des comités syndicaux du 13 mai 2005, 9 février 2007 et 9 juillet 2007, le Syndicat Mixte a approuvé la déclaration d'option pour l'assujettissement à la TVA des nouveaux bâtiments d'activité destinés à la location à titre onéreux.

Cela concerne aujourd'hui les bâtiments dénommés : Gérard Mégie, Lavoisier, Village Relais et Henri Poincaré.

L'intégration des comptes du Budget Annexe au sein du Budget Syndical ne remet pas en cause cette option. Il conviendra simplement d'identifier et de comptabiliser distinctement les dépenses et recettes relevant de ce dispositif.

### **Modalités de vote du budget :**

L'assemblée délibérante vote ce budget par nature :

- au niveau du Chapitre pour la section de fonctionnement
- au niveau du Chapitre pour la section d'investissement
- sans les Chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B3
- avec vote formel sur chacun des chapitres.

Les provisions sont semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement).

Le présent budget est voté avec reprise des résultats de l'exercice 2013 après le vote du compte administratif 2013.

## LE BUDGET SYNDICAL (M 14)

**I – LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT** **24 113 512,10 €**

---

**1-1 DOMAINE DU PETIT ARBOIS** **1 700 476,94 €**

Dans le domaine du Petit Arbois, les actions porteront principalement sur :

\* l'aménagement de zone

- Bassins de rétention – loi sur l'eau 560 000,00 €
- Réfection de voirie 421 000,00 €
- Espace de centralité 99 500,00 €
- Etudes 35 000,00 €
- Entrée de site 21 500,00 €
- Aménagements de proximité 129 000,00 €

\* l'amélioration de bâtiments (Plan pluriannuel de valorisation)

- Diagnostic et études 70 000,00 €
- Aménagement des bâtiments existants  
patrimoine ancien 60 000,00 €
- Aménagement des bâtiments existants  
bâtiments neufs 104 000,00 €
- Aménagement des bâtiments existants  
service public 8 000,00 €
- Réhabilitation bâtiments  
Marconi, La Villa, autre 65 500,00 €
- Subvention CEREGE pour le déplacement  
d'un groupe de froid 10 000,00 €

\* le plan de développement pour l'enseignement supérieur  
et la recherche universitaire

- Extension du bâtiment Trocadéro 3 000,00 €

\* logistique du syndicat mixte

- Matériel informatique et logiciels, divers mobilier  
et renouvellement du parc automobile et matériel  
de cuisine 113 976,94 €

**1-2 ZAC DE LA GARE** **4 374 000,00 €**

\* Subvention d'équilibre – Clôture de la convention

d'aménagement avec 13 Développement 1 930 000,00 €

\* Etudes sur la desserte de la ZAC 16 000,00 €

\* Avance remboursable à l'aménageur TERRA 13 2 428 000,00 €

**1-3 DOMAINE DU TOURILLON 263 500,00 €**

\* Projet de campus dédié à la création d'entreprises 196 000,00 €

\* Etudes préalables à la ZAC 67 500,00 €

**1-4 EMPRUNTS ET DETTES 12 280 400,00 €**

Le capital à rembourser des emprunts contractés les années précédentes se monte à 1 048 400 € auquel il convient d'ajouter 11 220 000 € inscrits en dépenses et en recettes pour l'option ligne de trésorerie (sans incidence sur le résultat) et 12 000 € de dépôts et cautionnements

**SOUS TOTAL D'INVESTISSEMENT : 18 618 376,94 €**

Le budget étant voté par chapitre, la répartition se fait selon :

<b>Chapitre 20 immobilisations incorporelles (sauf 204) :</b>	<b>177 500,00 €</b>
<b>Chapitre 204 subventions d'équipement versées :</b>	<b>1 940 000,00 €</b>
<b>Chapitre 21 immobilisations corporelles :</b>	<b>401 976,94 €</b>
<b>Chapitre 23 immobilisations en cours :</b>	<b>1 390 500,00 €</b>
<b>Chapitre 16 emprunts et dettes assimilées :</b>	<b>12 280 400,00 €</b>
<b>Chapitre 27 autres immobilisations financières :</b>	<b>2 428 000,00 €</b>

**REPORTS DE CREDIT 2013 ET REAFFECTATIONS5 495 135,16 €**

Le résultat de l'exercice 2013 est affecté directement au Budget Primitif 2014 au même titre que les crédits reportés.

* Solde d'exécution 2013 Budget Principal M14	0,00 €
* Restes à réaliser 2013	2 672 777,79 €
* Solde d'exécution 2013 Budget Annexe M4	2 768 129,27 €
* Restes à réaliser 2013	54 228,10 €

**TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 24 113 512,10 €**

**II – LES RECETTES D'INVESTISSEMENT****24 113 512,10 €****2-1 CHAPITRE 16 – EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES 11 220 000,00 €**

OPTION LIGNE DE TRESORERIE (sans incidence sur le résultat)

**2-2 CHAPITRE 10 – DOTATIONS, FONDS DIVERS  
ET RESERVES****313 139,00 €**

(hors 1068)

FCTVA

**2-3 CHAPITRE 021 – VIREMENT DE LA SECTION****DE FONCTIONNEMENT****2 319 820,00 €****2-4 CHAPITRE 040 – OPERATION D'ORDRE****DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS****78 340,00 €**

AMORTISSEMENTS des mobiliers, matériels et véhicules

**2-5 CHAPITRE 1068 – EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT****CAPITALISES****1 638 675,46 €**

Budget Principal M14

1 534 266,79 €

Budget Annexe M4

104 408,67 €

**REPORTS DE CREDIT 2013****8 543 537,64 €****ET REAFFECTATIONS**

Le résultat de l'exercice 2013 est affecté directement au Budget Primitif 2014 au même titre que les crédits reportés.

* Solde d'exécution 2013 Budget Principal M14	7 930 619,64 €
* Restes à réaliser 2013	612 918,00 €
* Solde d'exécution 2013 Budget Annexe M4	0,00 €
* Restes à réaliser 2013	0,00 €

**TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT****24 113 512,10 €**

<b>III – LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>6 801 585,00 €</b>
<b>3-1 CHAPITRE 012 - CHARGES DE PERSONNEL</b>	<b>1 345 000,00 €</b>
<b>3-2 CHAPITRE 011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL</b>	<b>2 230 414,00 €</b>
Les principaux frais généraux de fonctionnement de la structure sont :	
*DEVELOPPEMENT ET COMMUNICATION	
*ENTRETIEN DU PATRIMOINE & NETTOYAGE	
terrains, patrimoine bâti, voies & réseaux, véhicules, équipements divers, maintenance, nettoyage	
*GARDIENNAGE DU SITE	
*FLUIDES	
eau & assainissement, énergie, chauffage, carburant	
<b>3-3 CHAPITRE 65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>	<b>39 400,00 €</b>
Ces charges comprennent notamment:	
SUBVENTIONS VERSEES AUX ASSOCIATIONS	38 000 €
Pour 2014, il s'agit de la reconduction de la subvention accordée à la pépinière d'entreprise CEEI.	
<b>3-4 CHAPITRE 66 – CHARGES FINANCIERES</b>	<b>612 911,00 €</b>
Ce sont les INTERETS DES EMPRUNTS	
<b>3-5 CHAPITRE 67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>137 100,00 €</b>
REGULARISATION DES CHERGES LOCATIVES sur provision	
<b>3-6 CHAPITRE 042 – OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS</b>	<b>78 340,00 €</b>
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS des mobiliers, matériels et véhicules	
<b>3-7 CHAPITRE 043 –OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION</b>	<b>38 600,00 €</b>
DOTATION AUX PROVISIONS pour dépréciation des actifs circulants (28 600 €) et pour risques et charges financières (10 000 €).	
<b>3-8 CHAPITRE 023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>2 319 820 €</b>
Le prélèvement correspond à la couverture du capital de la dette à rembourser en 2014, ainsi qu'à la part des contributions nécessaires à la réalisation des investissements programmés	

**IV – LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT****6 801 585,00€****4-1 CHAPITRE 013 – ATTENUATION DE CHARGES 6 400 €**

REMBOURSEMENT SUR REMUNERATION DU PERSONNEL

**4-2 CHAPITRE 70 – PRODUITS DU DOMAINE 1 042 000 €**

LOYERS ET CHARGES DES BATIMENTS NEUFS d'activité

**4-3 CHAPITRE 75 – AUTRES PRODUITS DE GESTION 951 710 €**

REVENU DU PATRIMOINE ANCIEN

REDEVANCES POUR UTILISATION DE L'ESPACE DE CONFERENCE

ET OCCUPATION DU DOMAINE

**4-4 CHAPITRE 77 – PRODUITS EXCEPTIONNELS 67 200 €**

essentiellement PRODUCTION PHOTOVOLTAIQUE

**4-5 CHAPITRE 74 – DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS 4 734 275 €**

SUBVENTIONS ET MECENAT POUR LE COLLOQUE (40 000 €)

PARTICIPATION DE L'ETAT AUX EMPLOIS AIDES (13 000 €)

**PAR DEDUCTION, LES COTISATIONS DES MEMBRES****SERONT APPELEES A HAUTEUR DE : 4 681 275 €**

se répartissant, selon les statuts, de la façon suivante :

- part relative à la couverture des dépenses de fonctionnement (y compris les crédits correspondants au prélèvement lié au remboursement de la dette) :

**2 619 565 €**

répartition :

- Conseil Général 1 500 366 €
- CPA 988 221 €
- Conseil Régional 130 978 €

- part relative au financement des programmes d'investissement : **2 061 710€**

répartition :

- Conseil Général 1 175 175 €
- CPA 783 450 €
- Conseil Régional 103 085 €

**POUR SYNTHESE : CONTRIBUTIONS TOTALES DES MEMBRES**

- Conseil Général 2 675 541 €
- CPA 1 771 671 €
- Conseil Régional 234 063 €

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité des membres présents :**

- \* D'approuver le Budget Primitif 2014 unique du Syndicat Mixte de l'Arbois ;
- \* D'autoriser le Président du Syndicat Mixte de l'Arbois à solliciter auprès de tout organisme public, toute subvention susceptible d'être attribuée.

FAIT A AIX-EN PROVENCE, LE 28 AVRIL 2014

**LE PRESIDENT,**

**ALEXANDRE MEDVEDOWSKY**



---

DELIBERATION 2014-20

Affichée le : 30/04/14

Rendue exécutoire à partir du : 30/04/14

Handwritten text, possibly a signature or a list of items, located in the upper middle section of the page. The text is faint and difficult to decipher.

Syndicat Mixte d'Etude, d'Aménagement, d'Équipement et de Gestion de l'Europôle Méditerranéen de l'Arbois

MONSIEUR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL  
DES SERVICES  
COMMUNAUTÉ DU PAYS D'AIX  
HOTEL DE BOADES  
8, PLACE JEANNE D'ARC – CS 40868  
13626 AIX-EN-PROVENCE CEDEX 1

Contact : O Desarnaud – Directeur Financier / Référence : SMA/OS/OD 2014/08/2

OBJET : SUBVENTION D'INVESTISSEMENT 2014

Aix-en-Provence le 04/08/2014

Monsieur le Directeur Général,

J'ai l'honneur de solliciter une subvention de la Communauté du Pays d'Aix au titre de l'investissement du budget 2014 du Syndicat Mixte de l'Arbois.

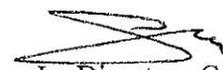
Le Budget Primitif 2014 a été voté lors de la séance du comité syndical du 28 avril dernier. Le montant total de subvention à l'investissement des collectivités membres est de 2 061 710 €.

La subvention au programme d'investissement par la Communauté du Pays d'Aix pour 2014 s'élève donc à **783 450 €**.

Compte tenu de l'échéancier des opérations, la bonne marche du Syndicat Mixte nécessite le versement en une seule fois de la totalité de la subvention 2014.

Je vous remercie par avance des instructions que vous voudrez bien donner à cet effet et vous sais gré de la collaboration active de vos services aux projets mis en œuvre par le Syndicat Mixte de l'Arbois.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur Général, à l'assurance de ma considération la plus distinguée.



Le Directeur Général  
Olivier SANA

**OBJET : Développement économique et emploi - Interventions économiques - Attribution d'une subvention d'investissement pour l'année 2014 au Syndicat Mixte de l'Arbois**

---

Vote sur le rapport

Inscrits	92
Votants	85
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	85
Majorité absolue	43
Pour	85
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Étai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Étai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Étai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Étai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents

**Maryse JOISSAINS MASINI**



15 DEC. 2014